



## Région Ile-de-France

**Evaluation ex-ante à la mise en place d'instruments financiers cofinancés par les programmes régionaux FEDER / FSE+**

Rapport synthétique

03 octobre 2022



# Partie 1 - Analyse

# Ecosystème réglementaire et textes programmatiques des crédits européens

## L'évaluation ex-ante, une obligation réglementaire pour mobiliser des fonds en ingénierie financière

### Cadre réglementaire de l'évaluation ex-ante

Le **budget** de l'Union Européenne se **décompose** en **programmes et fonds européens structurels d'investissement (FESI)**, dont la **gestion** est, en partie, **confiée à des autorités de gestion**. Concernant la **France**, les **Régions** sont depuis 2014 devenues autorités de gestion et à ce titre sont directement impliquées, aux côtés de l'Etat, dans la programmation, la gestion et l'exécution des FESI.

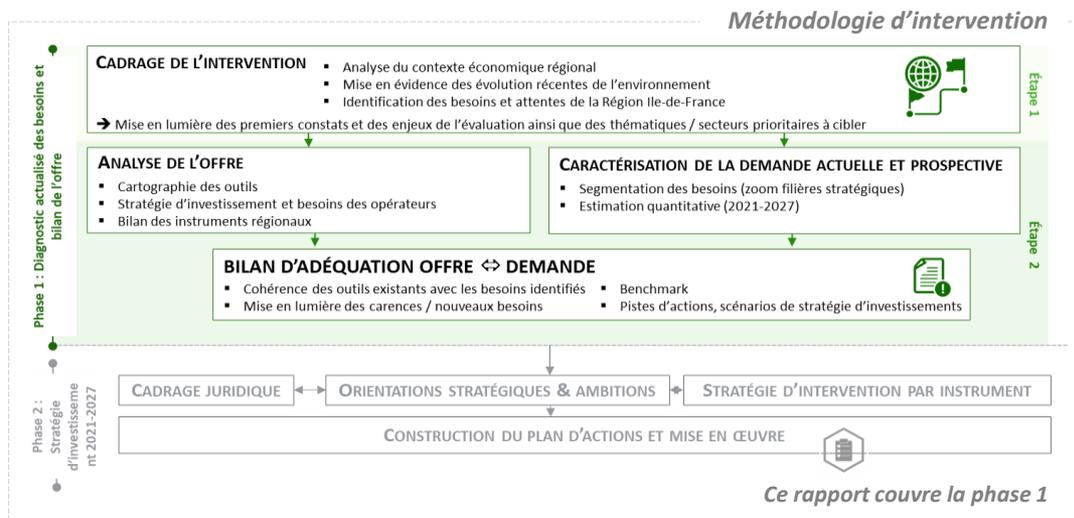
En tant qu'autorité de gestion des FESI, la Région peut mobiliser ces derniers **soit en subvention directe, soit en dotation à des instruments financiers**, dans le cadre d'utilisation définie par le RPDC n°1060 (2021). La répartition des FESI entre subventions et dotations à des instruments financiers doit ainsi être justifiée par une évaluation précise des besoins de financement des acteurs économiques. En effet, conformément à l'article 58 du RPDC n°1060 (2021), « **les autorités de gestion peuvent apporter une contribution**, au titre d'un programme ou de plusieurs programmes, **à des instruments financiers** existants ou nouvellement créés à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontière et mis en œuvre directement par l'autorité de gestion ou sous sa responsabilité, qui contribuent à la réalisation d'objectifs spécifiques », **sous réserve de la rédaction d'une évaluation ex-ante**.

Aussi, la Région Ile-de-France a décidé de **lancer une démarche d'évaluation ex-ante pour étayer son souhait d'octroyer, au sein des futurs programmes opérationnels, une part de FESI au financement d'instruments financiers**. Une étude a déjà été effectuée en 2014 et le renouvellement des programmes opérationnels FEDER et FSE+ invite les autorités de gestion à actualiser leurs stratégies de mobilisation des fonds pour la période 2021-2027.

### Périmètre de l'évaluation ex-ante

Les objectifs de l'évaluation ex-ante sont rappelés à l'article 58 alinéa 3 du RPDC n°1060 (2021). L'article 58 alinéa 3 dispose que « l'évaluation ex-ante porte au moins sur les éléments suivants :

- le **montant proposé de la contribution à l'instrument financier** au titre d'un programme et **l'effet de levier attendu** ;
- les **produits financiers** qu'il est envisagé de proposer, y compris la nécessité éventuelle d'un traitement différencié des investisseurs ;
- le groupe cible proposé de **bénéficiaires finaux (y compris TPE du secteur de l'ESS)** ;
- la **contribution attendue** de l'instrument financier à la **réalisation d'objectifs spécifiques**. »



La Région Ile-de-France a souhaité être accompagnée pour réaliser l'évaluation ex-ante selon la méthodologie présentée ci-contre, en focalisant la réflexion sur certaines structures cibles.

# Ecosystème réglementaire et textes programmatiques des crédits européens

## Une évaluation focalisée sur trois grands publics cibles : TPE, PME et start-up innovantes

### Les structures cibles au cœur de l'étude ex-ante à mener

En concertation avec la Région et au regard de la taille très importante de l'économie francilienne, il a été décidé de focaliser l'étude ex-ante à **3 grands publics**, présentant un **niveau de maturité** (cf. schéma en annexe) de leur activité situé **entre le stade de l'amorçage / Pre seed et le stade de développement / growth** :

#### Très petites entreprises (TPE)

**Caractéristiques<sup>1</sup>** des très petites entreprises (ou microentreprise) :

- Moins de 10 personnes
- Un CA annuel ou un total du bilan annuel n'excédant pas 2 M€

#### 1 Généralistes

TPE dont l'activité est organisée sur le modèle classique d'une entreprise du secteur privé, avec une **attention particulière** sur les TPE créées dans les **territoires prioritaires** de la région (quartiers prioritaires de la politique de la ville - QPV).

#### 2 Economie sociale et solidaire (ESS)<sup>2</sup>

TPE dont les activités visent à remettre l'humain et la solidarité au cœur de l'économie et à répondre aux grands défis de la société.

Une entreprise de l'ESS adopte des **modes de gestion démocratiques et participatifs**, et **encadre strictement l'utilisation des bénéfices** qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et **les résultats sont réinvestis**.

#### PME innovantes

**Caractéristiques<sup>1</sup>** des petites et moyennes entreprises (PME) :

- Moins de 250 personnes
- Un CA annuel n'excédant pas 50 M€ ou un total du bilan annuel n'excédant pas 43 M€

**Innovation** : une entreprise innovante<sup>3</sup> est une entreprise proposant un service ou un produit nouveau qui :

- Garantit la compétitivité d'une zone économique (Région, France, UE) sur le marché.
- Améliore la qualité de vie des résidents de la zone concernée.

#### Start-ups innovantes - industrielles

**Caractéristiques<sup>4</sup>** : La start-up se caractérise par le fait d'expérimenter une nouvelle activité (service ou produit), avec un risque difficile à évaluer. Une start-up se différencie d'une entreprise :

- La **start-up expérimente son modèle économique et teste son marché**,
- L'**entreprise optimise un modèle économique** pour en tirer un maximum de profit pour supporter ses coûts et rémunérer les actionnaires.

**Nota bene** : les **start-ups dites industrielles** cherchent à créer des biens matériels produits par transformation de matière première, à forte **intensité capitalistique**.



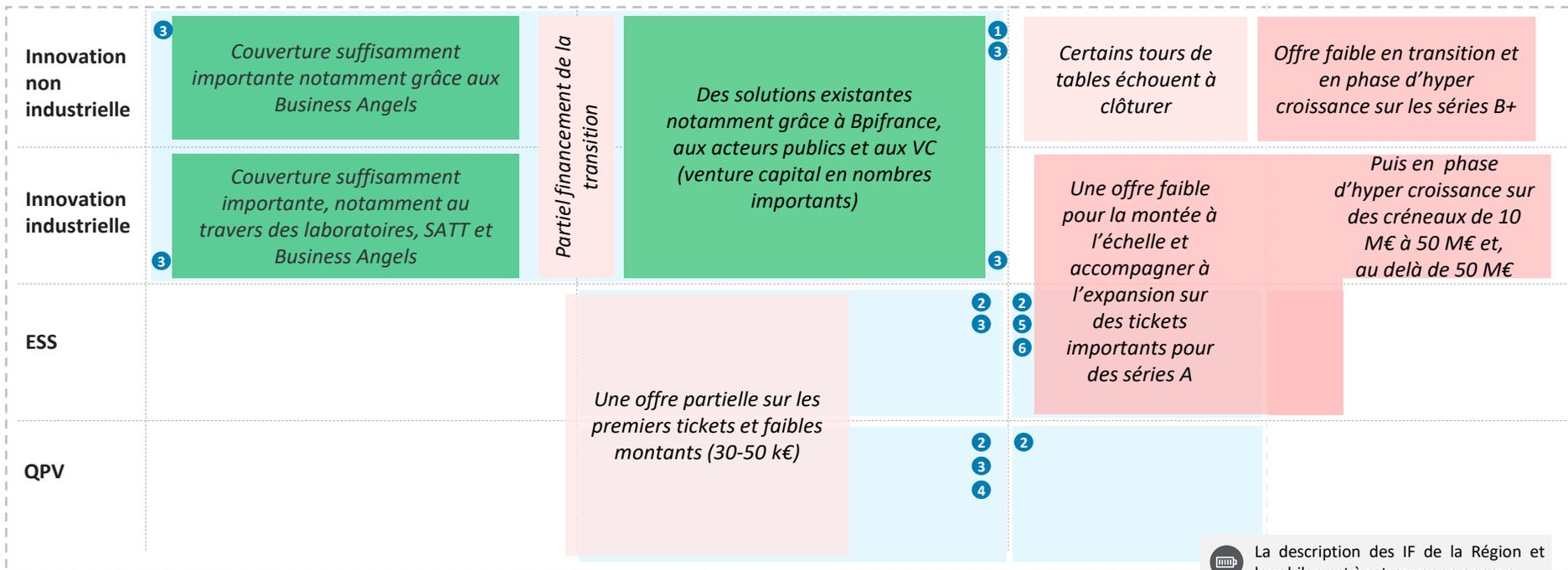
<sup>1</sup> Recommandation de la Commission Européenne 2003/361/CE du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises - <sup>2</sup> Cadre juridique établi par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 modifiée. Le plan d'action pour l'économie sociale de la commission européenne, publié en décembre 2021, offre une définition similaire - <sup>3</sup> Politique d'innovation de l'UE - <sup>4</sup> BPI

# Analyse de l'offre de financement

## Vue synoptique de l'état des lieux de l'offre de financement sur le territoire francilien



### Zoom sur les besoins spécifiques



 La description des IF de la Région et leur bilan est à retrouver en annexe

#### Légende :



Offre existante en nombre et diversifié



Offre existante partiellement



Offre faible



Instruments financiers de la Région (cf. annexe)

# Analyse de l'offre de financement

## Synthèse

### FORCES

#### ► Pré-amorçage

- Un fort réseau de **Business Angels**.
- Des **projets à fort potentiels** suffisamment bien **couverts**.
- Des **financements participatifs** qui apportent une alternative de financement **reconnue et appréciée** sur l'ensemble du territoire.

#### ► Amorçage / Création

- Une **phase d'amorçage / création** globalement **bien couverte** avec :
  - Un **nombre** très important **d'acteurs** basés en île de France ;
  - Un **écosystème** de création d'entreprises très **structuré**.
- Une accélération régulière et très forte sur l'innovation à partir de 2017, principalement dans le secteur digital, pharma et Biotech représentant 18,8%) et l'industrie (8,6%).

#### ► Décollage / Développement

- Une **sectorisation** relativement **équilibrée** : 26% des fonds sont présents sur le digital, 23% sur les biens et services de consommation et 23% sur l'industrie / chimie ;
- Un nombre d'opérations relativement stable, avec une tendance à la **hausse des tickets moyens** ;
- Le **rôle clef de BPI** en tant que signal positif pour générer un levier en dette ou en equity.

### FAIBLESSES

- Une couverture faible pour les **porteurs sans apport et/ou sans réseau**.
- Des carences sur les projets industriels dans la phase intermédiaire de prototypage.

- Des **tickets inférieurs à 100 k€** qui ne sont que partiellement couverts par les outils de financement existants.

- Une carence sur **les premières phases de décollage / développement** (série A - tickets à 2-3 M€), notamment pour l'ESS et l'innovation industrielle
- Une couverture sous-optimale sur les **PME industrielles**, ainsi que pour **les tours de 10 M€ à 50 M€** (série B+).
- Un nombre restreint d'acteurs sur les opérations supérieures à 50 M€. Opérations en hausse, toutefois cette tendance est moins nette et beaucoup plus volatile que les autres tranches de tickets.

► **Rebond / transition** : Au sortir de la crise sanitaire, les PME et ETI franciliennes appartenant à des secteurs stratégiques ou abordant une transition écologique et dont les fonds propres ont été fragilisés par la crise sanitaire, pourront bénéficier à partir de 2023 du support d'un fonds rebond créé par la région. Ce « Fonds d'Investissement Stratégique Île de France » interviendra en fonds propres ou obligations convertibles. **Cette nouvelle offre centrée sur le rebond et la transition ne s'inscrit pas dans les phases qui sont l'objet de cette évaluation ex ante** (de pré-amorçage à décollage/développement).

# Analyse des besoins

## Vue synoptique de l'état des lieux des besoins de financement sur le territoire francilien

PRÉ-AMORÇAGE

AMORÇAGE / CRÉATION

DÉCOLLAGE / DÉVELOPPEMENT

Pré-Seed

Seed

Présérie A/Série A

Séries B, C, D...

Besoin généraliste

*Maintien des alternatives (notamment publiques) pour les projets en dehors du champ d'actions des fonds et des acteurs bancaires*

Zoom sur les besoins spécifiques

Innovation non industrielle

*Besoin partiel de financement de la transition*

Innovation industrielle

*Besoin fort d'accompagner la montée à l'échelle*

ESS

QPV

*Besoin spécifique pour l'aide à la création de micro-entreprises*

**Légende :**

■ Besoins majeurs

■ Besoins secondaires identifiés

■ Autres besoins identifiés

# Analyse des besoins

Des besoins regroupés autour de la montée à l'échelle et du maintien d'un accompagnement à l'amorçage/création

## Messages clés

- La **phase de pré-industrialisation et la montée à l'échelle**, une étape majeure nécessitant un besoin de financement : que ce soit pour les start-ups industrielles ou les PME innovantes, le passage à l'échelle présente une carence importante largement partagée en raison d'un retour sur investissement long et d'un besoin de fonds importants pour porter diverses problématiques : développer les outils de production, recruter, s'implanter, et muscler l'activité commerciale ; et parfois même sécuriser les aspects réglementaires.
- Un abondement à maintenir de **pré-amorçage/amorçage** pour pallier la baisse de la capitalisation des entreprises et proposer une alternative à une présence plus faible des acteurs traditionnels en raison de risque jugé plus élevé, et de retours sur investissement plus faibles. **En complément** des financements, un **accompagnement** des structures à ce stade semble **plébiscité comme facteur clé de succès** à la bonne émergence de l'activité.
- Pour les structures lucratives de **l'ESS**, un besoin essentiellement identifié dans les **phases d'amorçage/décollage**, qui s'explique par une faible rémunération pour les investisseurs et des modèles économiques encore en cours de stabilisation.
- Le **soutien de l'économie dans les QPV** au travers d'instruments financiers reste **difficile à appréhender**. Des signaux sont envoyés sur l'aide à la **création de micro-entreprises**.
- Un **soutien des micro-entreprises, TPE et petites PME généralistes** exprimé pour **consolider** leurs activités afin de les aider à sortir de la crise Covid.

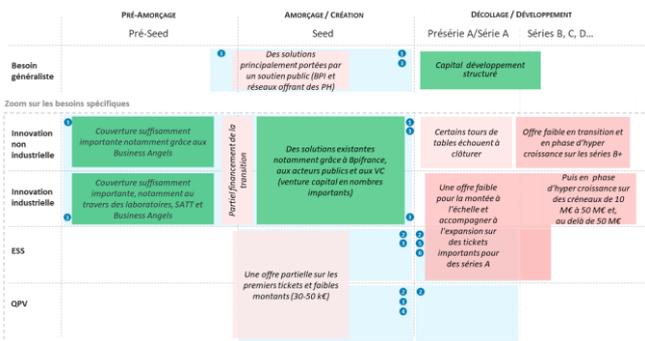
## Secteurs clés

<b>Manufac turier</b>	Procédés, nouveaux matériaux, industrie 4.0, verdissement des industries, économie circulaire industriel
<b>Transition écologique</b>	Gestion et valorisation des déchets, éco-production, emballage
<b>ESS</b>	Économie circulaire, formation professionnelle et insertion par l'activité, transition écologique, le médico-social
<b>Transport</b>	En particulier ferroviaire, et la mobilité électrique
<b>Energie</b>	Développement des ENR, notamment l'hydrogène, la méthanisation, et le photovoltaïque (la géothermie superficielle et profonde semble être couverte par les financeurs institutionnels et privée)
<b>Santé</b>	Bioproduction, valorisation des données de la santé, biomarqueur, la santé numérique, l'innovation dans le bloc opératoire, silver-économie

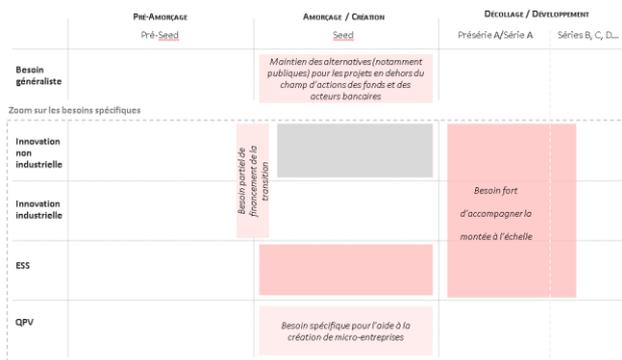
# Adéquation de l'offre à la demande

L'analyse de l'offre et du besoin de financement permet de mettre en exergue les zones de carences du marché actuel

## Offres de financement



## Besoins de financement



## Zones de recoupement – Défaillances identifiées



**Légende :**

■ Défaillance majeure

■ Défaillance secondaire identifiée

# Phase 2 - Stratégie d'investissement

# Principes directeurs de la stratégie d'investissement régionale dans les instruments financiers



## **ADOPTER UNE VISION OUVERTE ET DE LONG TERME**

La stratégie régionale d'investissement dans des instruments financiers doit pouvoir autant répondre aux enjeux économiques structurels du territoire, qu'aux événements exogènes de nature ponctuels.

Le COVID, et le soutien économique qu'il a nécessité, a mis en lumière plus que jamais le besoin de disposer de dispositifs capables de s'adapter, pour partie, aux fluctuations économiques.



## **ASSURER UNE FLEXIBILITE DE GESTION**

La présente stratégie pose un cadre d'action, des priorités et prévoit les accès aux sources de financement, notamment sur crédits européens à travers l'évaluation ex ante et l'analyse des défaillances de marché. L'architecture des fonds et des instruments doivent demeurer suffisamment souples pour adopter une démarche progressive de mise en œuvre, en fonction des besoins et des capacités d'absorption par la Région et les gestionnaires privés.



## **PRIORISER LES IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX**

Une démarche alignée avec les priorités européennes (une Europe plus verte, une Europe plus sociale, European Green Deal, etc.) ainsi que les orientations régionales (promotion de l'entrepreneuriat et d'une croissance durable, soutien à la réindustrialisation du territoire, créateur d'emploi local et réducteur des dépendances des économies étrangères, etc.).

La stratégie privilégiera les porteurs de projets aux impacts positifs en poursuivant des objectifs sociaux et environnementaux.

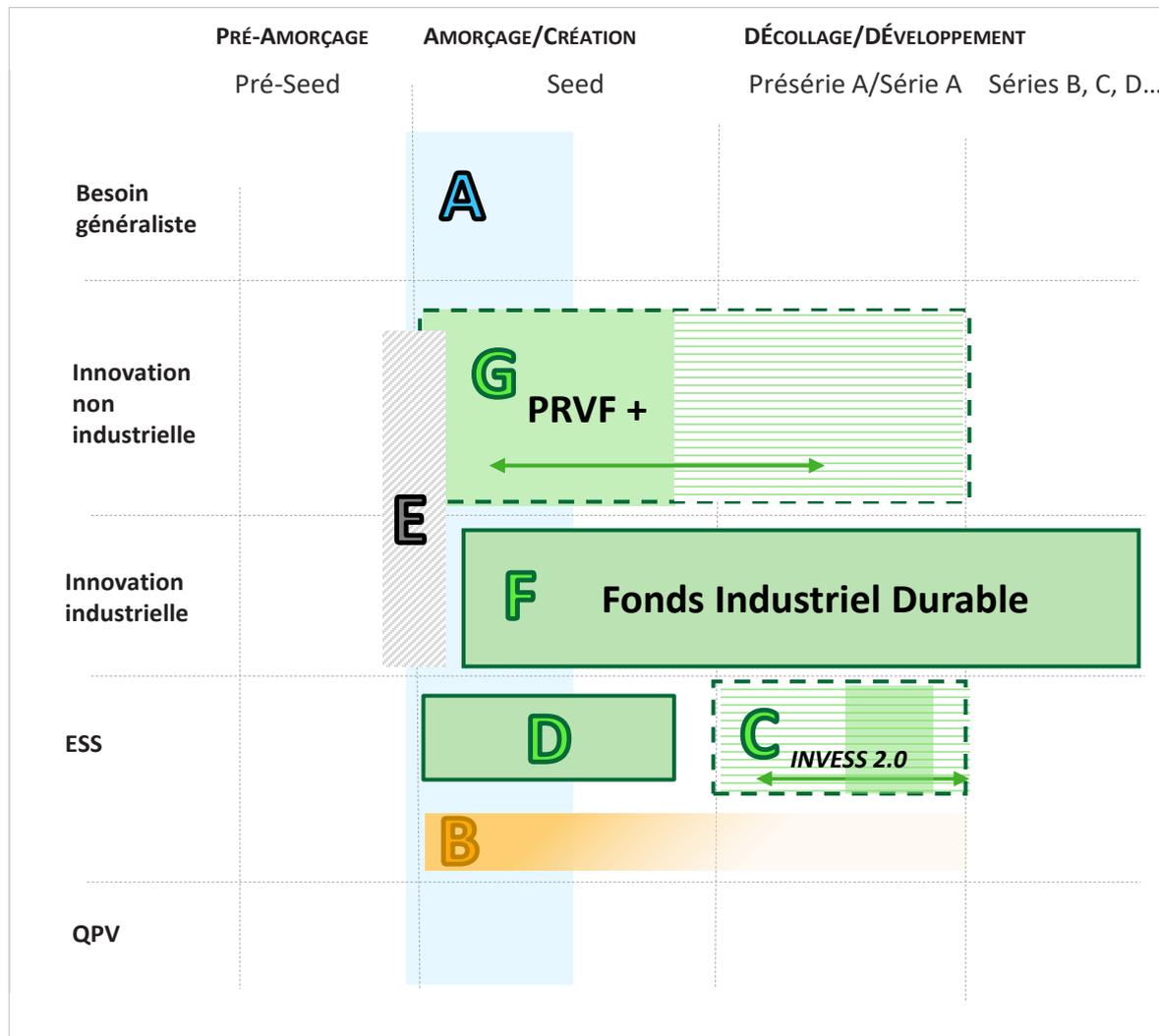


## **PROPOSER DES OUTILS CLAIRS ET ATTRACTIFS POUR LES FINANCEURS ET BÉNÉFICIAIRES**

Dans la mesure du possible, la stratégie proposée par la Région doit se matérialiser dans une architecture de fonds et d'instruments recentrée autour d'un nombre limité de points d'accès pour favoriser la lisibilité, et donc l'attractivité, pour les financeurs et les bénéficiaires.

# Stratégie d'investissement et outils envisagés pour répondre aux défaillances identifiées

7 outils sont proposés pour couvrir les carences du marché



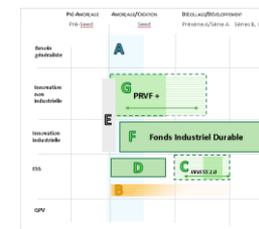
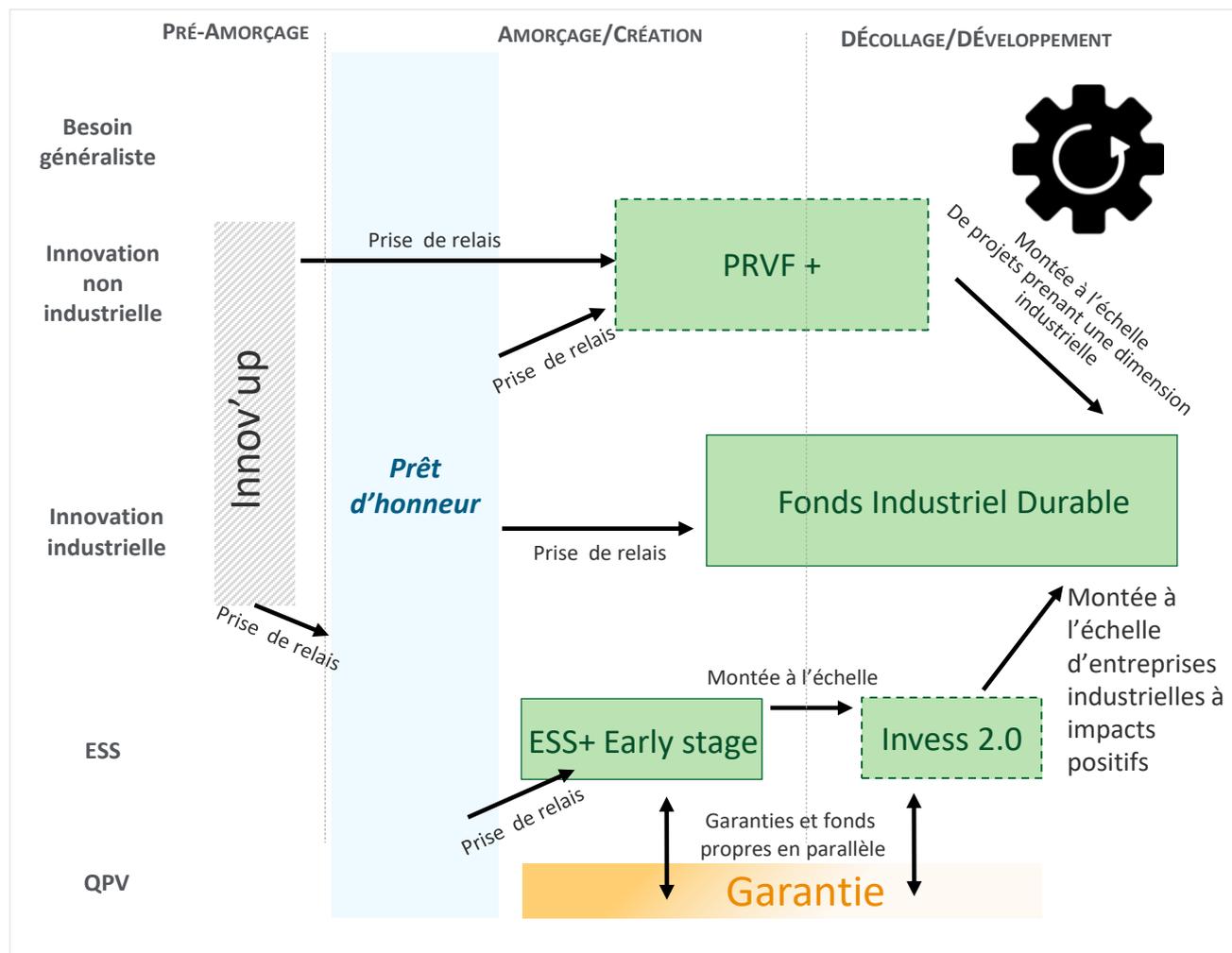
  Évolution de l'existant  
   Création  
   Maintien de l'existant

## Actions suggérées

- A** Poursuite des prêts d'honneur
- B** Maintien de la garantie sur tout le cycle de vie (création, développement, transition, relance) pour des montants généralement inférieurs à 50 k€
- C** Evolution de la thèse d'investissement du fonds INVESS
- D** Création d'un fonds equity early stage pour soutenir les projets ESS+
- E** Subvention Innov'up : mieux atteindre les porteurs de projets industriels
- F** Création du « F.I.D »
- G** Extension du PRVF aux séries A et focalisation sur l'innovation non industrielle

# Stratégie d'investissement et outils envisagés pour répondre aux défaillances identifiées

## Des outils composant un éco-système pour répondre aux carences observées en région Île de France



Les carences identifiées dans la phase d'analyse trouvent une réponse régionale dans le schéma proposé.

Au-delà, les outils déployés ou renforcés par la Région Île de France proposent un véritable **parcours cohérent** pour les projets ou les publics rencontrant des difficultés de financement parmi les outils proposés par le marché.

# Stratégie d'investissement et outils envisagés pour répondre aux défaillances identifiées

## Une mobilisation de 6 instruments financiers

Outil	<b>A</b> <i>PH - Existant</i>	<b>D</b> <i>Fonds ESS+ - Création</i>	<b>F</b> <i>FID - Création</i>	<b>G</b> <i>PRVF+ - Existant</i>	<b>C</b> <i>INVEST 2.0 - Existant</i>	<b>B</b> <i>Garantie - Existant</i>	<b>E</b> <i>Innov'Up - Existant</i>
Type	Fonds de prêt d'honneur	Fonds propres	Fonds propres	Fonds propres	Fonds propres	Fonds de garantie	Subventions
Phase	<b>Création et amorçage</b>		<b>Création et amorçage &amp; Décollage et développement</b>		<b>Décollage et développement</b>	<b>Sur tout cycle de vie</b>	<b>Préamorçage &amp; Amorçage</b>
Thèse	Soutenir la création et l'amorçage des micro-entreprises à PME	Soutenir la création et l'amorçage des structures à impact positif (de start-up à PME)	Soutenir la création de sociétés industrielles durables et faciliter la transition écologique des PME industrielles existantes	Soutenir les projets innovants non industriels en phase de démarrage puis sur la phase de série A de montée à l'échelle	Soutenir le décollage et développement des structures à impact positif (de start-up à PME)	Soutenir les structures à impact positif (de micro-entreprises à PME)	Faciliter l'entrée en phase de pré-amorçage pour des innovations nécessitant une démonstration
Pour une période de 7 ans							
Montants globaux	Abondement de 32 M€	Fonds d'une valeur de 8,3 M€ à 14,5 M€	Fonds d'une valeur de 242 M€	Fonds d'une valeur de 78 M€	Fonds d'une valeur de 6,7 M€	Abondement de 9,3 M€ à 10,4 M€	Abondement de 2,7 M€ à 6,7 M€
Soutien Région	<b>+32 M€</b>	de <b>+ 4,2 M€</b> à <b>+7,2 M€</b>	Sc.1 : <b>+121 M€</b> Sc.2 : <b>+ 30 M€</b> avec cofinancement FEI	<b>+28 M€</b>	<b>0 €</b>	de <b>+ 4,6 M€</b> à <b>+5,2 M€</b>	+2,7 M€ à 6,7 M€
Dont FEDER	+ 10 M€	-	<i>possible avec ou sans cofinancement FEI</i>	+ 8 M€	-	-	-
Dont FSE +	-	à confirmer	-	-	-	de + 4,6 M€ à +5,2 M€	-
OS POR	RSO1.3*	ESO 4.1*	RSO1.3*	RSO1.3	ESO 4.1*	ESO 4.1	RSO1.1

\*à ajuster (cf.p.suivante)

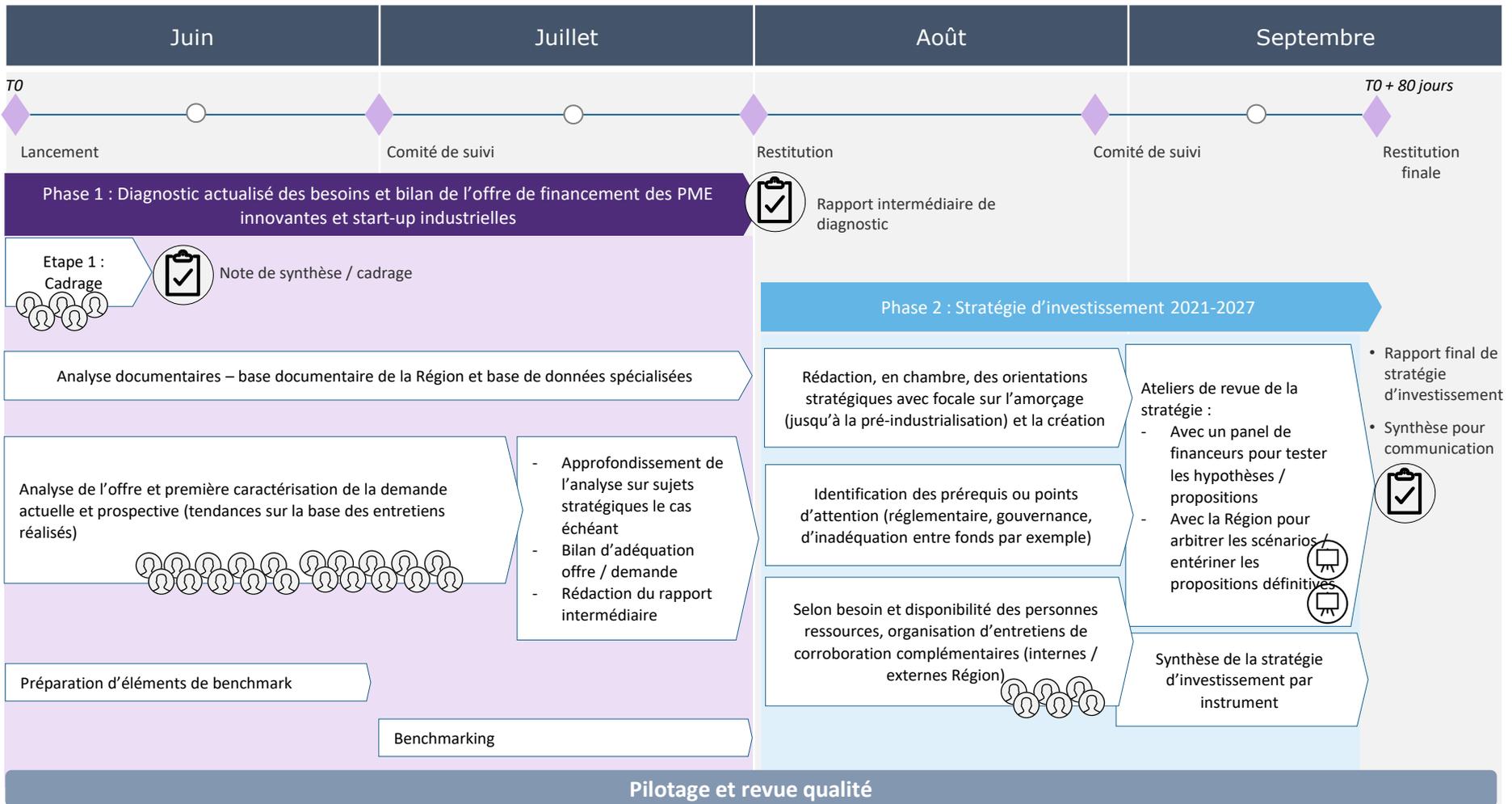
Dans son POR de juin 2022, la Région anticipe la **mobilisation 18M€ de FEDER et 5M€ de FSE+**, soit un **total de 23 M€**.

La stratégie d'investissement présentée corrobore pour partie les estimations régionales. Toutefois **d'autres besoins** pouvant être financés par du FEDER ou FSE+ ont été identifiés. Pour ce faire des montants additionnels doivent être basculés de la subvention vers l'instrumentation financière. De tels choix relèvent d'un arbitrage régional à prendre.

# Annexes

# Annexe

## Planning



- Jalon
- Entretiens
- Livrables
- Points d'avancement
- Contrôle qualité

# Annexe

## Vue globale des entretiens réalisés

### 34 entretiens réalisés au cours de la phase 1

Détail pages suivantes

# 9

Entretiens réalisés avec la Région Ile-de-France.

Région



Dont 4 pôles de la Région consultés :

- Entreprises et emploi
- Finance
- Agriculture, ruralité et transition écologique
- Transformation numérique

# 16

Entretiens menés auprès des acteurs intervenant sur la chaîne du financement de l'offre sur le territoire francilien. Dont les acteurs suivants :

Offre



# 9

Entretiens menés avec des partenaires du développement économique territorial et des têtes de réseau permettant d'apprécier **les besoins en financement** en Île-de-France. Dont les acteurs ci-dessous :

Demande



### Environ 10 entretiens réalisés en phase 2

Une dizaine d'entretiens complémentaires ont été réalisés en phase 2 pour enrichir la stratégie d'investissement proposée, notamment avec la Région Ile de France, France active, la BPI, le CRESS Bretagne, ESS France, Karista, la Région Wallonie (Belgique)

# Panorama des instruments financiers de la région Ile-de-France

OUTILS		COUVERTURE THÉMATIQUE	ORGANISMES INTERMÉDIAIRES	MOBILISATION FEDER
1	PRVF Fonds	 Enveloppe : 32,8 M€, dont 12 M€ restant à investir au 08/04/2021 Durée du fonds : 10 ans de 2017 à 2027 Ticket : De 50 k€ à 500 k€ dans le cadre d'un premier investissement, et sur accord préalable du comité d'investissement jusqu'à 1M€. Dans le cadre de refinancements, l'intervention cumulée du fonds peut atteindre 2 M€, voire être portée à 10% du programme (3,280M€).	Karista	Oui
2	Fonds de Garantie	 Cible : Structures avec un impact positif sur la société (emploi, territoire, projet social, environnement, gouvernance) Outil : Garantie de 65%. Max 50 k€ Montant global des dotations à France Active garantie en 2022 : 500 k€	France Active-Ile de France	Non
3	Prêt d'honneur / Prêt d'honneur complémentaire	 Cible : en fonction des réseaux (cf. liste des acteurs en annexe) Ticket : en fonction des réseaux (cf. liste des acteurs en annexe) Montant global des dotations aux plateformes régionales en 2021 : 1,1 M€	Wilco Réseau Entreprise Initiative France ADIE	Partiel (uniquement pour prêt d'honneur complémentaire piloté par Wilco)
4	Impact création Fonds de prêt	 Thèse : impact social (création d'entreprises en franchise dans les territoires fragiles d'Ile-de-France) Enveloppe : 8,5 M€ (dont 70% apportés par la Région). 5,4 M€ restant à investir au 14/04/2021 Durée du fonds : 2016-2026 Outils : Prêts participatifs entre 40 k€ et 500 k€	Impact Partners	Non
5	InvESS Fonds	 Thèse : capital développement ESS Enveloppe : 6,7 M€ (dont 48% apportés par la Région). 2,7 M€ restant à investir au 08/12/2021 Durée du fonds : 34 ans de 2000 à 2034 Ticket : entre 100 k€ et 300 k€	Esfm Gestion	Non
6	Alter equity Fonds <i>en fin de vie</i>	Enveloppe : 41,5 M€ (dont 5% apportés par la Région). 0 M€ restant à investir au 14/04/2021 Durée du fonds : 2013-2023 Ticket : entre 1 M€ et 30 M€ (en position minoritaire)	Alter Equity SAS	Non
	Fond d'investissement Stratégique île de France <i>en cours de constitution</i>	Thèse : Rebond des PME et ETI dont les ratios financiers ont été dégradés par la crise sanitaire et qui souhaitent se redévelopper notamment via la transition énergétique. Enveloppe : 80/ 100 M€. 0M€ investis à date (fond au stade de projet) Durée du fonds : 2023-2033 Ticket : entre 0,5 Me et 5 M€ moyens	UI	Non

# Entreprise à impact positif

## Éléments de définition

La notion de « entreprise à impact positif » désigne communément des entreprises dont l'activité poursuit des objectifs sociaux ou environnementaux. Toutefois cette définition ne dispose aujourd'hui d'aucune valeur juridique, et plusieurs définitions coexistent.

Il est préconisé d'adosser la définition de « entreprise à impact positif » à des standards existants telle la définition proposée par la Commission Européenne de l'entreprise sociale ou encore la notion de société à mission introduite par la loi Pacte.

### Entreprise sociale (définition proposée par la Commission Européenne)

1. La Commission définit l'entreprise sociale comme une organisation dont l'objectif principale est de poursuivre un impact social, au-delà de la réalisation d'un profit pour ces fondateurs et actionnaires.
2. Une entreprise sociale opère principalement sur les champs d'actions suivant : l'intégration par le travail, l'action et la cohésion sociale, le développement de l'économie locales, en particulier dans les zones défavorisées, l'économie durable, etc.
3. Par ailleurs, la Commission précise qu'il n'existe pas un unique statut juridique pour ces entreprises. Marquant le caractère multiple des entreprises sociales.

### Société à mission

1. Qualité introduite par la loi Pacte (en particulier l'[article 176 de la loi du 22 mai 2019](#) relative à la croissance et la transformation des entreprises), elle permet à une entreprise de définir (ou redéfinir) sa raison d'être pour y intégrer la poursuite d'objectifs sociaux et environnementaux.
2. Éléments à inscrire dans les statuts de l'entreprise et à déclarer au greffe du tribunal de commerce, selon les modalités prévues par le décret n°2020-1 du 2 janvier 2020.
3. Ce même décret prévoit le contrôle par un organisme tiers indépendant de l'exécution par la société à mission des objectifs sociaux et environnementaux mentionnés dans ses statuts.

# Correspondance avec les objectifs stratégiques du POR

OS POR

Descriptif de l'OS tel que présenté dans le POR communiqué (version de juin 2022)

Outils proposés

Enveloppes mobilisées

**RSO1.3**

L'objectif RSO 1.1 vise renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs. Il est composé de 2 actions :

- N°1 : Accompagnement à la création d'entreprises innovantes et aux enjeux d'innovation et de transition des PME
- N°2 : Le soutien au développement de PME via des instruments financiers, dont :
  - La création d'une nouvelle poche pour financer l'amorçage de ces entreprise
  - La création d'un fonds de prêt d'honneur régional.

Montant FEDER envisagé : 14 M€ en subvention au titre de l'action n°1 ; 18 M€ en instrument financier au titre de l'action n°2

**Ajustement à réaliser sur l'OS :**

- Pour mieux épouser le PH tel que proposé dans la stratégie d'investissement, il est préconisé d'élargir l'objectif ROS1.3-n°2 pour ne pas le contraindre aux seules entreprises innovantes.
- Pour mieux épouser le FID tel que proposé dans la stratégie d'investissement, il est préconisé de créer une nouvelle action en conséquence pour prendre en compte la dimension « industrie durable ».

**ESO 4.1**

L'objectif ESO 4.1 vise à

- Action N°1 : Accompagner l'entrepreneuriat
- Action n°2 : former et appuyer à l'entrepreneuriat
- Action n°3 : Soutenir la création et le développement de petites et moyennes entreprises notamment dans le domaine de l'ESS. Cette action prévoit la mobilisation du FSE+ pour abonder un fonds de garanties

Montant FSE+ envisagé : 69,4 M€ au titre de l'action n°1 et 2 ; 5 M€ au titre de l'action n°3

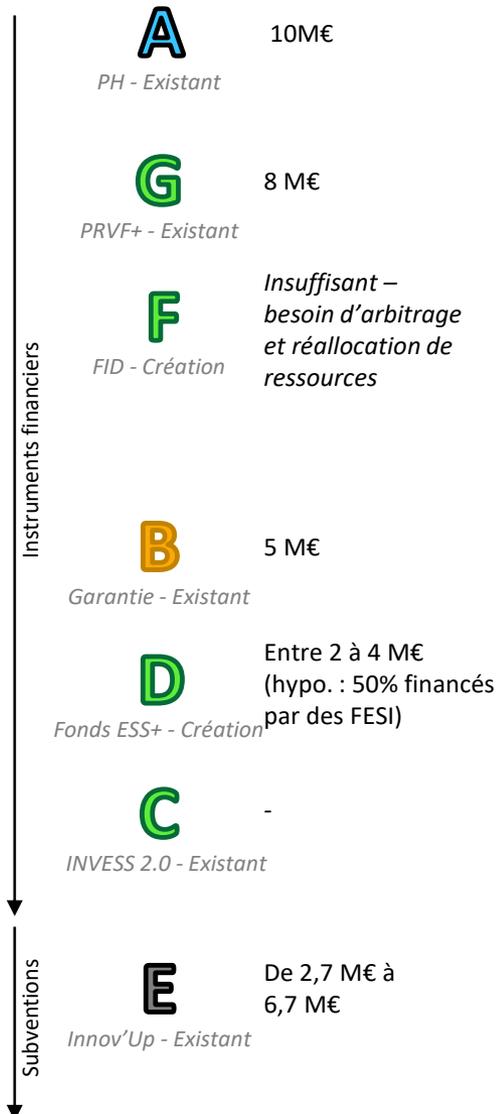
**Ajustement à réaliser sur l'OS :**

Il est préconisé d'élargir l'objectif ESO4.1 pour rendre possible la mobilisation future du FSE+ dans le cadre des outils de fonds propres (outil C et D – la mobilisation dans ce cadre reste à confirmer par un avis juridique).

**RSO1.1-n°3**

L'objectif RSO 1.1-n°3 vise à soutenir l'émergence et la maturation de projets de recherche et d'innovation. L'objectif est de soutenir le transfert de technologie et le passage des résultats de la recherche publique dans l'économie réelle, pour faciliter la création de nouveaux emplois et la diffusion des innovations.

Montant FEDER envisagé : 31,4 M€ au titre de toutes les actions



# A Poursuite des prêts d'honneur

**Propos liminaire** : Poursuite du soutien à l'amorçage et la création des entreprises par le renforcement des enveloppes de prêts d'honneur

IF

Prêt d'honneur

<b>Type d'instrument</b>	Fonds de prêt d'honneur	<b>Montant de l'outil</b>	Un fonds de PH doté d'environ 32 M€ pour une période de 7 ans ( <i>détails pages suivantes et annexe</i> )
<b>Ambition &amp; besoins auxquels l'instrument répond</b>	<p>Soutenir la création d'entreprises et le passage à l'activité commerciale des start-ups, notamment innovantes, en participant à la couverture des besoins de financement de la phase d'amorçage et de création.</p> <p>Un soutien régional a eu lieu sur la période précédente avec une mobilisation du FEDER pour les PH adressés aux start-ups innovantes (PH piloté par Wilco)</p>	<b>Caractéristiques du produit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gouvernance</b> : Prêt d'honneur piloté par un ou des intermédiaires. Actuellement, il s'agit des plateformes : Réseau Entreprendre, Initiative France (IdF), Adie, Wilco</li> <li>• <b>Tickets</b> moyens par structure compris entre 10 k€ et 100 k€ (borne supérieure s'adressant plus particulièrement aux start-ups, notamment innovantes). Les tickets moyens peuvent descendre à 1,5 k€ pour répondre à certains besoins spécifiques (dont l'entrepreneuriat dans les QPV)</li> <li>• <b>Frais</b> : fixé librement par la Région dans le respect des seuils prévus par le RDC (comme indiqué dans le guide de méthodologie des FESI, para 1.5.1.B.A)</li> <li>• <b>FEDER/FSE+</b> : Mobilisation FEDER possible (outil visant à développer les PME)</li> </ul>
<b>Cible(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Thématiques d'intervention</b> : Soutien des entreprises à leur création, et soutien des start-up, notamment innovantes, dans leur phase d'amorçage de leur activité commerciale</li> <li>• <b>Typologie d'entreprise</b> : start-ups, micro-entreprises à PME</li> <li>• <b>Secteurs</b> : tous secteurs d'activité (sont exclus les champs d'intervention cités dans l'article 7 du règlement (UE) 2021/1058 du parlement européen et du conseil du 24 juin 2021 relatif au FEDER)</li> </ul>	<b>Gestionnaire(s)</b>	<p>[Actuel] Wilco, Réseau Entreprise, Initiative France (IdF), ADIE</p> <p>La Région peut faire le choix de confier les tâches d'exécution à un ou des organismes de droit privé ou public. L'organisme doit être sélectionné en respectant les principes relatifs aux marchés publics (cf. partie 4)</p>
<b>Correspondance avec le PO / S3</b>	<p><b>Objectifs RSO1.3</b> (à ajuster – cf. p52)</p> <p>L'objectif RSO1.3 vise à mobiliser le FEDER pour soutenir la création et le développement d'entreprises innovantes via la création d'une nouvelle poche pour financer l'amorçage de ces entreprises et la création d'un fonds de prêt d'honneur régional. Le montant est estimé à 18 M€.</p>	<b>Contributeurs / partenaires</b>	N/A
		<b>KPI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de PH octroyés</li> <li>• Montant moyen des PH octroyés par réseau</li> <li>• Taux de pérennité des entreprises soutenues (à 3 ans)</li> <li>• Taux de sinistralité</li> <li>• Coefficient multiplicateur</li> </ul>



# Maintien de la garantie à destination des entreprises à impact positif

**Propos liminaire** : Maintien du soutien à l'entrepreneuriat à impact positif par la poursuite de l'abondement de fonds de garantie francilien piloté par France Active Garantie

IF

Garantie

<b>Type d'instrument</b>	Fonds de Garantie
<b>Ambition &amp; besoins auxquels l'instrument répond</b>	<p>Favoriser l'entrepreneuriat à impacts positifs (dont l'ESS) en renforçant l'offre existante en matière de garantie dans le domaine.</p> <p>L'ambition est concentrée sur les entreprises à impacts positifs (dont l'ESS) car elles rencontrent plus de difficulté à obtenir des fonds auprès des acteurs privés en raison de multiples facteurs (méconnaissance de certains secteurs, de leur besoin ou des modes de fonctionnement, une rentabilité plus faible et sur un temps plus long, etc.)</p> <p>Un soutien régional a eu lieu sur la période précédente sans mobilisation du FEDER.</p>
<b>Cible(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Thématique d'intervention</b> : entreprises avec un <u>impact positif</u> sur la société (cf. définition en annexe)</li> <li>• <b>Typologie d'entreprise</b> : start-ups, micro-entreprises à PME</li> <li>• <b>Secteurs</b> : <u>tous secteurs d'activité</u> (sont exclus les champs d'intervention cités dans l'article 7 du règlement (UE) 2021/1058 du parlement européen et du conseil du 24 juin 2021 relatif au FEDER)</li> </ul>
<b>Correspondance avec le PO / S3</b>	<p><b>Objectif ESO4.1</b></p> <p>Cet objectif vise notamment à mobiliser le FSE pour soutenir "l'octroi pour les entreprises de <b>garanties bancaires permettant de cautionner des prêts bancaires</b>". Le montant est estimé à <b>5 M€</b></p>

<b>Montant de l'outil</b>	Un fonds de garantie doté d'environ 9 M€ pour une période de 7 ans ( <i>détails pages suivantes et annexe</i> )
<b>Caractéristique s du produit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Outil financé à 100% par des fonds publics, avec une répartition 50-50 entre la Région et le FCS (géré par la BPI pour le compte de l'État)</li> <li>• <b>Gouvernance</b> : Fonds de garantie piloté par un organisme tiers. Actuellement, il s'agit de France Active. Une convention tripartite signée entre France Active, la Région Ile de France et BPI cadre la gestion du fonds.</li> <li>• <b>FEDER/FSE+</b> : Mobilisation FSE+ possible (outil visant à développer les entreprises sociales)</li> </ul>
<b>Gestionnaire(s)</b>	<p>[Actuel] France Active Garantie – Ile de France</p> <p>La Région peut faire le choix de confier les tâches d'exécution à un organisme de droit privé ou public. L'organisme doit être sélectionné en respectant les principes relatifs aux marchés publics (cf. partie 4)</p>
<b>Contributeurs / partenaires</b>	[Actuel] Fonds de Cohésion Sociale (piloté par BPI pour le compte de l'État)
<b>KPI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de garanties octroyées</li> <li>• Montant moyen des prêts garanties</li> <li>• Taux de pérennité des entreprises soutenues (à 3 ans)</li> <li>• Taux de sinistralité</li> <li>• Coefficient multiplicateur</li> </ul>

# C INVESS 2.0 : Evolution de la thèse d'investissement du fonds INVESS existant

**Propos liminaire** : Aménagement de la thèse d'investissement du fonds existant INVESS de façon à inclure à la thèse existante la couverture du besoin d'accélération et de montée à l'échelle qui préfigure le développement des entreprises, et un panel plus large de structures cibles

IF

## INVESS 2.0 Accélération & Développement

<b>Type d'instrument</b>	Fonds propres
<b>Ambition &amp; besoins auxquels l'instrument répond</b>	<p>Soutenir les entreprises à impact positif (dont l'ESS) dans leur montée à l'échelle et leur développement en participant à la couverture du besoin de financement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La phase d'accélération ou de décollage (scale-up)</li> <li>• La phase de développement (actuellement couvert le fonds INVESS sous sa thèse actuelle)</li> </ul>
<b>Cible(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Thématiques d'intervention</b> : Entreprises à impacts positifs, dont l'activité poursuit des objectifs sociaux et/ou environnementaux (cf. définition en annexe)</li> <li>• <b>Typologie d'entreprise</b> : start-up à PME</li> <li>• <b>Secteurs</b> : Tous secteurs d'activité tant que la dimension "Impact positif" est respectée (sont exclus les champs d'intervention cités dans l'article 7 du règlement (UE) 2021/1058 du parlement européen et du conseil du 24 juin 2021 relatif au FEDER)</li> </ul>
<b>Correspondance avec le PO / S3</b>	<p><b>Objectif ESO4.1</b> (à ajuster – cf. p52)</p> <p>Cette action vise notamment à soutenir la création <u>et le développement</u> de petites et moyennes entreprises notamment dans le <u>domaine de l'ESS</u>.</p>

<b>Montant de l'outil</b>	Pas de ré-abondement du fonds. La dotation actuelle du fonds InveSS s'élève à 6,7M€ dont 2,7 M€ restant à investir ( <i>détails pages suivantes</i> )
<b>Caractéristiques du produit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gouvernance du fonds</b> : Positionnement minoritaire de la Région</li> <li>• <b>Fonds propre</b> : tickets de 100 k€ pouvant monter jusqu'à 600 k€</li> <li>• <b>Sortie</b> : conservation des règles existantes</li> <li>• <b>Frais</b> : fixé librement par la Région dans le respect des seuils prévus par le RDC (comme indiqué dans le guide de méthodologie des FESI, para 1.5.1.B.A)</li> <li>• <b>FEDER/FSE+</b> : N/A - pas de ré-abondement.</li> </ul>
<b>Gestionnaire(s)</b>	<p>[Actuel] Esfin Gestion (gestionnaire actuelle)</p> <p>Selon les possibilités contractuelles, un changement de gestionnaire peut être envisagé si ce dernier n'est plus pertinent pour répondre à la nouvelle thèse.</p>
<b>Contributeurs / partenaires</b>	<p>[Actuel] <i>non exhaustif</i> : Crédit Coopératif (15 %), Casden Banque Populaire (9,5 %), Revital'Emploi (7,4 %)</p> <p>Compte tenu de l'absence d'abonnement complémentaire, il n'est pas nécessaire d'envisager une évolution du partenariat actuel</p>
<b>KPI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de conversion des demandes de soutien</li> <li>• Taux de sinistralité</li> <li>• Nombre d'entreprises soutenues</li> <li>• Montant total des fonds engagés</li> </ul>

# D Création d'un fonds propres pour soutenir les projets ESS+

**Propos liminaire** : constitution d'un outil de fonds propres pour soutenir les structures de l'ESS (au sens large) dans leur phase d'amorçage et de création

IF

Fonds propres ESS +

<b>Type d'instrument</b>	Fonds propres
<b>Ambition &amp; besoins auxquels l'instrument répond</b>	Soutenir les entreprises à impact positif (dont l'ESS) en participant à la couverture du besoin de financement de la phase d'amorçage et de création
<b>Cible(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Thématiques d'intervention</b> : Entreprises à impacts positifs, dont l'activité poursuit des objectifs sociaux et/ou environnementaux (cf. définition en annexe)</li> <li>• <b>Typologie d'entreprise</b> : start-up à PME</li> <li>• <b>Secteurs</b> : Tous secteurs d'activité tant que la dimension "Impact positif" est respectée (sont exclus les champs d'intervention cités dans l'article 7 du règlement (UE) 2021/1058 du parlement européen et du conseil du 24 juin 2021 relatif au FEDER)</li> </ul>
<b>Correspondance avec le PO / S3</b>	<b>Objectif ESO4.1</b> (à ajuster – cf. p52) Cette action vise notamment à soutenir la <u>création</u> et le développement de petites et moyennes entreprises notamment dans le <u>domaine de l'ESS</u> .

<b>Montant de l'outil</b>	Un fonds d'une valeur estimé (fourchette haute) autour de 8,3 M€ ou 14,5 M€ selon la couverture retenue, dont une part Région autour de 4,17 M€ ou 7,2M€ ( <i>détails pages suivantes</i> )
<b>Caractéristiques du produit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gouvernance du fonds</b> : Positionnement minoritaire de la Région</li> <li>• <b>Fonds propre</b> : tickets de de 10 k€ jusqu'à de 100 k€</li> <li>• <b>Frais</b> : fixé librement par la Région dans le respect des seuils prévus par le RDC (comme indiqué dans le guide de méthodologie des FESI, para 1.5.1.B.A)</li> <li>• <b>FEDER/FSE+</b> : la mobilisation FSE + semble possible (sur la base de la lecture de l'article 25 du règlement ; toutefois nos recherches n'ont pas permis d'identifier l'existence d'un IF mobilisant du FSE). A confirmer par un juriste</li> </ul>
<b>Gestionnaire(s)</b>	Gestionnaire à sélectionner
<b>Contributeurs / partenaires</b>	Partenaires à identifier pour constituer le fonds. Un rapprochement avec le Paris Fonds ESS (piloté par le PIE) est à étudier
<b>KPI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de conversion des demandes de soutien</li> <li>• Taux de sinistralité</li> <li>• Nombre de projet soutenus</li> <li>• Nombre d'emplois créés</li> <li>• Coefficient multiplicateur (effet levier mesuré)</li> <li>• Nombre de sociétés soutenues entrant en pré-série A</li> <li>• Capex cumulés et Capex moyen par projet</li> </ul>

# E Subvention Innov'up : mieux atteindre les porteurs de projets industriels

**Propos liminaire** : Les porteurs de projets industriels en recherche de financement dans la phase de prototype / POC ont insuffisamment recours aux aides apportées par Innov'up.

IF

Aucun (subvention et avances remboursables)

<b>Type d'instrument</b>	Subvention
<b>Ambition &amp; besoins auxquels l'instrument répond</b>	<p>Faciliter l'entrée en phase de pré-amorçage pour des innovations nécessitant une démonstration par Proof Of Concept (POC) ou prototype.</p> <p>Permettre à des projets de débiter la phase de développement produit ou service, une fois la phase de recherche achevée.</p> <p>Disposer d'un outil simple à mettre en œuvre et attractif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avant la création d'entreprise,</li> <li>- non dilutif (pour les cas de sociétés existantes).</li> </ul>
<b>Cible(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets innovants de TRL &gt; 5 rencontrant des difficultés à réunir les fonds permettant d'aborder la phase de prototype ou de POC</li> <li>• Les bénéficiaires pourront être des SATT, Laboratoires ou sociétés.</li> <li>• Les secteurs des projets soutenus devront être en phase avec la stratégie régionale exprimée par la SRDEII.</li> </ul>
<b>Correspondance avec le PO / S3</b>	Objectif RSO1.1
<b>Gestionnaire</b>	Région
<b>Contributeurs / partenaires</b>	BPI

<b>Montant de l'outil</b>	<p><u>Existant</u> : chaque année, entre 23 et 27 M€ en subvention (enveloppe régionale) et entre 13 à 16 M€ d'avances remboursables réalisées par BPI.</p> <p>Environ 50% des fonds bénéficient à des projets numériques (51% en 2020 et moins de 10% à des projets industriels.</p> <p>300/400 bénéficiaires par an. Taux d'acceptation moyen de 60% Peu de projets industriels</p> <p><b>Pour soutenir ces actions , une enveloppe entre 2,7 et 6,7 M€ selon les hypothèses est suggérée</b> (détails pages suivantes et annexe)</p>
<b>Action suggérée</b>	<p>L'outil à même de répondre au besoin est en place mais n'atteint pas efficacement la cible des projets industriels. Les actions préconisées consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître la valeur des subventions en <b>augmentant le taux de prise en charge</b> pour les innovations industrielles, situées fréquemment sur les tranches hautes</li> <li>• Lancer <b>davantage d'appels à projets</b> sur la thématique industrielle,</li> <li>• Accentuer les <b>actions de communication</b> à l'attention des structures pourvoyeuses de projets industriels,</li> <li>• <b>Ouvrir</b> la candidature à Innov'up aux projets portés par des <b>structures autres qu'entreprises</b> et accompagner les porteurs dans la création d'entreprise en cas de succès,</li> <li>• Accentuer la priorité aux projets industriels versus numériques,</li> <li>• La création d'un <b>axe « industrie » dans les reporting</b> afin de suivre plus aisément la priorité mise sur ces projets</li> </ul>
<b>KPI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets industriels soutenus : nombre et % dans le total</li> <li>• Taux de transformation en société</li> <li>• Montant total des fonds engagés</li> <li>• Valeur des projets financés via le dispositif</li> </ul>

# F Création du Fond Industriel Durable

**Propos liminaire** : Les innovations industrielles, portées par des PME ou par des start-ups, rencontrent des difficultés de financement de la part des acteurs généralistes dont les critères d'investissement supportent inefficacement les particularités de ce secteur

IF

Fonds propres et quasi-fonds propres

<b>Type d'instrument</b>	Fonds propres et quasi fonds propres	<b>Montant de l'outil</b>	<p><b>Valeur du fonds : 240 M€, soit une part Région de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Scénario 1 : 120 M€ (50%) abondable FEDER</li> <li>Scénario 2 : 30M€ via un montage FEDER + FEI qui reste à explorer</li> </ul> <p>Détails pages suivantes et annexe</p>
<b>Ambition &amp; besoins auxquels l'instrument répond</b>	<p>Couvrir en un seul outil les phases allant de l'amorçage à la série B pour les projets industriels qui, compte tenu notamment de leur TRI, de la durée d'investissement ou de leurs risques perçus, rencontrent des difficultés de financement en fonds propres.</p> <p>Déclencher un signal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Vers la communauté financière : soutien sur la durée par une institution gage de permanence dans la durée, facteur d'effet levier puissant,</li> <li>Vers la communauté entrepreneuriale de la priorité de réindustrialisation de la région Île de France.</li> </ul> <p>Favoriser le pivot de l'industrie existante vers des processus durables de production</p>	<b>Caractéristiques du produit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Tickets à spectre large : de 100 K€ à 10 M€</b></li> <li><b>Frais</b> : fixé librement par la Région dans le respect des seuils prévus par le RDC (comme indiqué dans le guide de méthodologie des FESI, para 1.5.1.B.A)</li> <li><b>FEDER/FSE</b> : Mobilisation FEDER envisageable</li> <li><b>Financement de Capex</b> (asset deal) ou <b>prise de participation</b> (share deal)</li> </ul>
<b>Cible(s)</b>	<p>Sociétés <b>basées en Île de France</b> et dont l'appareil productif existant ou projeté (start-up) est/ sera situé également sur le territoire francilien.</p> <p><b>Secteurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Industrie/Chimie</li> <li>Energie</li> <li>Médical, Pharma, Biotech</li> </ul> <p>Sociétés dont le projet répond favorablement aux <b>caractéristiques</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Industrie</b> : type et poids des installations techniques dans l'ensemble des actifs, flux de Capex, type de biens (ou énergie) produits...</li> <li><b>Durable</b> : modèle d'affaires contenu dans les limites biophysiques des écosystèmes, énergies renouvelables, produits circulaires et neutres pour le climat, projet de décarbonation et modernisation des industries à forte intensité énergétique.</li> </ul>	<b>Gestionnaire(s)</b>	A sélectionner parmi les fonds privés spécialisés en industrie et positionnés sur les phases allant de l'amorçage à la série B
		<b>Contributeurs / partenaires</b>	A sélectionner parmi les fonds privés spécialisés en industrie et positionnés sur les phases allant de l'amorçage à la série B
		<b>KPI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de projet soutenus</li> <li>Nombre de sites industriels créés ou entrés en transition</li> <li>Nombre d'emplois industriels créés</li> <li>Coefficient multiplicateur (effet levier mesuré)</li> <li>Nombre de sociétés soutenues entrant en série C</li> <li>Capex cumulés et Capex moyen par projet</li> </ul>
		<b>Correspondance avec le PO / S3</b>	Objectif RSO1.3 (à ajuster – cf. p52)



# PRVF+: Extension du PRVF aux séries A et focalisation sur l'innovation non industrielle

**Propos liminaire** : Fort du succès rencontré par le PRVF depuis sa création sur la phase d'amorçage et démarrage, des tickets de séries A+ permettant d'accélérer le développement des entreprises sont aujourd'hui partiellement couverts par le marché. Recentrage sur l'innovation non industrielle du fait de la création d'un fond dédié à l'industrie (action **F**)

IF

## Fonds propres et quasi fonds propres

<b>Type d'instrument</b>	Fonds propres
<b>Ambition &amp; besoins auxquels l'instrument répond</b>	<p>Permettre aux projets innovants non industriels soutenus en phase de démarrage par le PRVF ou financés par une autre source d'être accompagnés sur la phase de série A de montée en échelle (phase PRVF +)</p> <p>L'objectif du fond sur cette phase est de permettre le bouclage de tours de table.</p>
<b>Cible(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Thématiques d'intervention</b> : Entreprises innovantes au regard notamment du niveau de R&amp;D, de la détention de brevets ou licences, de partenariats technologiques et commerciaux</li> <li>• <b>Typologie d'entreprise</b> : start-up</li> <li>• <b>Localisation</b> : siège ou un établissement en Île de France</li> </ul> <p><b>Secteurs privilégiés :</b> Aéronautique, spatial et défense, agriculture, agro-alimentaire et nutrition, sylviculture, automobile et les mobilités, numérique, santé, tourisme, sports et les loisirs ;ville durable et intelligente.</p>
<b>Correspondance avec le PO / S3</b>	Objectif RSO1.3 (à ajuster – cf. p52)

<b>Montant de l'outil</b>	<p>PRVF actuel 33+17 = 50 M€</p> <p><b>Renforcement proposé : +28 M€, soit +28M€ région (100% - détails pages suivantes)</b></p>
<b>Caractéristiques du produit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gouvernance du fonds</b> : Région actionnaire unique</li> <li>• <b>Tickets amorçage</b> : de 50 k€ à 1M € (voire 3 M€), ticket moyen de 718 K€ au 15/09/2022</li> <li>• <b>Tickets scale up (montée à l'échelle)</b>: 3 à 5 M€</li> <li>• <b>Sortie</b> : à définir</li> <li>• <b>Frais</b> : 2,1% du montant du programme pendant la période d'investissement, montant variable pendant période de désinvestissement (cf. CCAP p. 7) + rémunération à la performance</li> <li>• <b>FEDER/FSE</b> : Mobilisation FEDER envisageable</li> </ul>
<b>Gestionnaire()</b>	<p>[Actuel] Karista</p> <p>Selon les possibilités contractuelles, un changement de gestionnaire peut être à envisager si ce dernier n'est plus pertinent pour répondre à la nouvelle thèse</p>
<b>Contributeurs / partenaires</b>	<p>[Actuel] La région Île de France est actionnaire unique.</p> <p>Compte tenu des montants à mobiliser, l'entrée d'un partenaire peut être envisagé</p>
<b>KPI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de viabilité des sociétés à 3 ans et 5 ans</li> <li>• Nombre d'entreprises soutenues</li> <li>• Nombre de projets à capitalisation &gt; 50 M€</li> <li>• Montant total des fonds engagés</li> </ul>